

2 juillet 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) juillet 2024 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe est également présente.

À vingt heures (20h00), Monsieur le maire, Richard Veilleux, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

24-07-139

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2024-06-25.
5. **ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Acquisition – Tour de communication – Réseau Internet Maskoutain (RIM)
Nommer
signataires convention;
 - 5.3 Demande de financement par la MRC – Mise en œuvre et suivi du plan d'action
MADA
Intérêt;
 - 5.5 Installation d'antenne – WIFI – Parc Onil-Crépeau.
6. **VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Décompte progressif # 1 – Pavage Drummond – Travaux resurfaçage - partie du
2^e rang
7. **URBANISME :**
 - 7.1 Aucun point
8. **REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Croix-Rouge Canadienne-Québec – Demande appui financier.
9. **DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE:**
 - 9.1 Aucun point
10. **IMMEUBLES:**
 - 10.1 Aucun point
11. **LOISIRS, ORGANISMES ET PARCS :**
 - 11.1 Abolition – Frais de retard – Bibliothèque;
 - 11.2 Entretien animé forêt nourricière – Entériner mandat confié à CCCPEM.
12. **VARIA :**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS :**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté, à l'exception du point 5.5 qui est reporté à une date ultérieure.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-07-140

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

24-07-141

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2024-06-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2024-06-25 des comptes payés et à payer au montant de 494 379,72 \$ pour le mois de juin 2024, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mai 2024 au montant de 31 358,73 \$

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 525 738,45 \$

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale adjointe dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

24-07-142

5.2 ACQUISITION – TOUR DE COMMUNICATION – RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN (RIM) – NOMMER SIGNATAIRES CONVENTION

CONSIDÉRANT que le Réseau Internet Maskoutain (RIM), cède à la municipalité de Saint-Hugues une tour de 90 pieds, Super Titan H410 avec une assise de ciment, numéro d'identification Saint-Hugues 1 : 995-1065-007, située sur le terrain du 207, rue Saint-Germain;

CONSIDÉRANT que cette cession est faite pour la somme de un dollar (1,00 \$).

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Richard Veilleux, maire ou monsieur Simon Valcourt, substitut du maire, signataires de la convention pour l'acquisition de la tour de communication du Réseau Internet Maskoutain (RIM).

ADOPTÉE

24-07-143

5.3 DEMANDE DE FINANCEMENT PAR LA MRC – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA - INTÉRÊT

CONSIDÉRANT l'appel de projets du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le *volet 2 - Soutien à la mise en oeuvre des plans d'action en faveur des aînés* du programme offre une aide financière aux MRC engagées dans une démarche MADA pour soutenir la mise en oeuvre du plan d'action de la MRC et des plans d'action MADA des municipalités participantes;

2 juillet 2024

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Hugues, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, a adopté sa *Politique Municipalité amie des aînés 2024-2028* et son plan d'action.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière collective au volet 2 - *Soutien à la mise en oeuvre des plans d'action en faveur des aînés du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action MADA de la MRC des Maskoutains et des municipalités participantes.

ADOPTÉE

5.4 INSTALLATION D'ANTENNE – WIFI – PARC ONIL-CRÉPEAU

Ce point est reporté à une date ultérieure

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

24-07-144

6.1 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – PAVAGE DRUMMOND – TRAVAUX RESURFAÇAGE - PARTIE DU 2^E RANG

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif # 1 de la firme Pavage Drummond inc. daté du 25 juin 2024 au montant de 184 393,88 \$ avant taxes.

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #1, à de la firme Pavage Drummond inc pour un montant de 184 393,88 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

7. URBANISME

Aucun point

8. REQUÊTES DIVERSES

24-07-145

8.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE-QUÉBEC – DEMANDE APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la Croix-Rouge canadienne, division Québec, datée du 7 juin 2024, afin d'obtenir un soutien financier de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMETTRE la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider à poursuivre ses objectifs et de venir en aide aux victimes lors de sinistres.

ADOPTÉE

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun point

10. IMMEUBLES

Aucun point

11. LOISIRS, ORGANISMES ET PARCS

24-07-146

11.1 ABOLITION – FRAIS DE RETARD – BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque a adressé une demande à la municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT que les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés.

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABOLIR Les frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque.

ET D'AUTORISER madame Rachel Rodrigue, responsable de la bibliothèque à transmettre une copie de la résolution au Réseau BIBLIO de la Montérégie afin d'officialiser cette démarche.

ADOPTÉE

24-07-147

11.2 ENTRETIEN ANIMÉ FORÊT NOURRICIÈRE – ENTÉRINER MANDAT CONFIE À CCCPEM

CONSIDÉRANT l'offre de services d'entretien animé de la forêt nourricière, présentée par le CCCPEM au montant de 1 850 \$, comprenant la tenue d'activités horticoles et/ou environnementales ainsi que des activités structurantes pour soutenir la municipalité dans la gestion de cet espace public.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le mandat confié au CCCPEM pour les services d'entretien animé au montant de 1 850 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes

2 juillet 2024

24-07-148

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt quarante et un (20h40) il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2024.

Richard Veilleux, maire

Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe